



Mairie de Combs-la-Ville
Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

A R R E T E n° 2024 / 286 - A

PLATEAU D'EVOLUTION SPORTIVE DE L'OREE DU BOIS MANIFESTATION COMBS CHAMP

LE MAIRE,

VU

Les articles L.213-1, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT

Qu'en raison de l'organisation du tournoi de Football « Combs Champ » organisé par l'association Combs Champ, il y a lieu de réglementer les conditions d'utilisation du plateau d'évolution sportive extérieure de l'Orée du Bois.

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'accès au plateau d'évolution sportive extérieure de l'Orée du Bois est réservée au tournoi « Combs Champ » de 19h30 à 21h30 les :

- Mardi 11 juin 2024,
- Mercredi 12 juin 2024,
- Jeudi 13 juin 2024,
- Vendredi 14 juin 2024,
- Mardi 18 juin 2024,
- Mercredi 19 juin 2024,
- Jeudi 20 juin 2024,
- Vendredi 21 juin 2024,
- Mardi 25 juin 2024,
- Mercredi 26 juin 2024,
- Jeudi 27 juin 2024,
- Vendredi 28 juin 2024,
- Mardi 2 juillet 2024,
- Mercredi 3 juillet 2024,

Et de 17h00 à 21h30 les :

- Dimanche 9 juin 2024,
- Dimanche 16 juin 2024,
- Dimanche 23 juin 2024,
- Dimanche 30 juin 2024,
- Samedi 6 juillet 2024.

Le présent arrêté sera affiché aux abords du plateau d'évolution sportive extérieure de l'Orée du Bois et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire central de la Circonscription d'Agglomération de Melun Val de Seine,
- Monsieur le Responsable de service de Police Municipale, chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le 06 juin 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY

